



**AVIS DE MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER D'INFORMATION
RELATIF A L'INTRODUCTION DE LA 4G et 5G
SUR LE SITE EXISTANT SITUÉ
A LA DECHETTERIE DE BOURG DE PÉAGE**

Conformément à l'article R20-29 du Code des postes et des communications électroniques relatifs aux modalités de formulation des observations sur les nouvelles implantations ou les modifications d'installations radioélectriques, la commune de Bourg de Péage met à la disposition du public un dossier d'information relatif à la poursuite du déploiement de la 4G et à l'introduction de la 5G sur la bande de fréquence 3500 Mhz sur le site cité ci-après et qui sera partagé avec la 3G et 4G existantes.

Le site se trouve à la déchetterie de Bourg de Péage.

Ce dossier présente les caractéristiques géographiques, techniques et réglementaires du projet. Le public a la possibilité de consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Hôtel de ville de Bourg de Péage – Service Urbanisme
DU lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.